

Genre du véhicule	Marque de fabrique	Type	Fiche d'homologation N°
Chariot de travail agricole (véhicule spécial) *)	FAHR	M 1300	CH 5252 25

Constructeur	Maschinenfabrik FAHR AG, Cottmadingen, Werk Lauingen (D)		
Identification	"M 1300 Ausf. B" sur la plaquette du constructeur "2106" préfixe au No du châssis		
Plaquette const.	à droite, à l'avant en haut sur la plateforme		
N° du châssis	à l'avant, à droite sur le renfort au-dessus de l'essieu avant		
Ident du moteur	"F6L 913" sur le bloc, sous le démarreur et en haut sur la soufflerie (plaquettes rivées)		
Importateur princ.	BUCHER - GUYER AG, Maschinenfabrik, 8166 Niederweningen		
Véhicule homologué	2106 - 001 642	Signes fixes dans code du type	M 1300 / 2106

Chassis		Moteur	
Nombre d'essieux	2	Marque	DEUTZ
Direction	hydrostatique avec assistance hydraulique, s. roues AV	Type	F 6 L 913
Transmission	mécanique avec variateur à commande hydraulique	Construction	en ligne
Nombre de vitesse	3	Carburant	D
Frein de service	mécanique, à disques, sur les roues avant resp. sur arbres ritzel	Refroidiss.	air
Frein auxiliaire	frein indépendant, 2 pédales avec verrouillage	Alésage	102
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire	Cylindrée	6125
Ralentisseur	-	Puissance en CV	121 DIN
Contrôle 2 circ.	-	Bruit à proximité 95 dB/A à 1/min 2600 x)	
		Silencieux l = 730x240x117 mm	
		Mesure des gaz Bacharach 5,0 / Bosch noirçissement 1,2	
		Déparasitage à 2600	

Carrosserie		Poids	
moissonneuse-batteuse (sans table de coupe)		avant	arrière
Nombre de portes	-	4360	2140
Ceintures sécurité	-	(sans table de coupe)	
Gale	1 = 530x220x270mm	6500 **)	
Antivol	-	Poids total	7600
		Garantie fabr.	2500
		Dimens. pneus	23,1/18-26
		Ply / bar	12 / 1,7
		Charge	7720
		Charge pour V max	25
		(Variantes voir remarques)	

Nombre de places	2	av.	centre	ar.	
Dimensions					
Longueur	int.	7540	Empattements	3610	/
Largeur	ext.	3000 *)			
Hauteur		3320	Voie av	2470	ar 2080
Porte à faux	lat.	-	Voies av	-	ar
	av	1830	ar	-	
	ar	2100	Braquage	g 14200	d 14200
Distance volant - vers l'avant du véhicule					

Garantie poids remorqueable avec frein		
Garantie poids remorqueable sans frein		
Garantie poids de l'ensemble		
Poids remorqueable testé		
Vitesse maximale selon le constructeur	20	km/h
Vitesse maximale testée	20	km/h
à 2650 t/min au moteur		

Équipement	§)	
Feux de route	HELLA K 21073	
Feux de croisement	A (E)	
Feux de position	R (E)	
Feux rouges		
Feux stop		
Clignoteurs	av AV/ 4 (E)	ar 2a (E)
Catadioptrés	av	ar I (E)
Feux de gabarit	av	ar
Feux complément.	feu de danger BOSCH CH 1 0880 01 / 02 (seulement avec les tables de coupe selon fiches complémentaires)	
Avertisseurs	HELLA 002 952 / CH 5 0201 08 avec/sans lave-glace ou d'autres modèles homologués	

Indications pour le permis de circulation			
Genre du véhicule	Chariot de travail agricole (vho.spécial) *)		
Marque et type	F A H R	M	1300
Homologation N°	CH	5252 25	
Carrosserie	moissonneuse-batteuse (voir fiches compl.)		
Places	total	2	avant
Poids à vide	**)	Carburant	D
Charge utile	-	CV-impôt	31,19
Poids total		Cylindrée	6125

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

- x) Mesures du bruit selon l'OCE: avec le véhicule en marche = 20 km/h, M3, 1A 36,0 = 85,5 dB/A.  
à proximité de l'échappement = mesuré à 50 cm de la tôle latérale, à gauche
- \*) Véhicule spécial : largeur 3000 mm.
- \*\*\*) Immatriculation comme moissonneuse-batteuse avec faucheuse pour céréales, voir fiche complémentaire I  
Immatriculation comme moissonneuse-batteuse avec cueilleuse de maïs "Geringhoff", voir fiche complémentaire II
- §) Équipement : la hauteur des feux de croisement, feux de position et clignoteurs AV est admise pour raisons techniques.

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
- 137 - signalisation jaune/noir par fanions (600x300 mm) sur les supports des feux arrières déployés et sur la tôle recouvrant le canal transporteur;
- 141 - l'échelle doit être repliée et assurée;
- 138 - le canal transporteur doit être recouvert d'une tôle;
  - lors de courses de transfert, les feux prescrits doivent être montés;
  - les tables de coupe d'une largeur supérieure à 3500 mm doivent être transportées séparément.

Lieu et date de l'homologation Niederweningen, 13.12.77

Homologation fédérale des types de véhicules

Genre du véhicule Chariot de travail agricole (véhicule spécial) *)	Marque de fabrique FAHR.	Type M 1300	Fiche d'homologation N° CH 5252 25
---	-----------------------------	----------------	---------------------------------------

**FICHE COMPLÉMENTAIRE I (faucheuse pour céréales)**

Carrosserie	moissonneuse-batteuse, faucheuse pour céréales			Poids	avant	arrière	total
Nombre de portes	s.d. avec cabine			Poids à vide	5690	1630	7320
Ceintures sécurité	à gauche + à droite			Charge utile			7320
Cale	l= 530x220x270 mm	Retroviseur	AR= à broche	Poids total			9750
Antivol				Garantie fabr.	7600	2500	9750
Nombre de places	2 av	centre	ar	Dimens. pneus	23.1/18-26	11.5/60-15	(Variantes voir remarques)
Dimensions	int.	ext.		Pty / bar	12 / 1,7	6 / 2,0	
Longueur		9120	Empattements	Charge	7720	2820	
Largeur		3400 *		pour V max	25	25	
Hauteur		3220	Voie	Garantie poids remorquable avec frein			
Porte à faux	lat.		av	Garantie poids remorquable sans frein			
	av	3410	ar	Garantie poids de l'ensemble			
	ar	2100	Braquage	Poids remorquable testé			20 km/h
Distance volant - vers l'avant du véhicule	g 14200 d 14200			Vitesse maximale selon le constructeur			20 km/h
	2750			Vitesse maximale testée			à 2650 t/min au moteur

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

\*) Véhicule spécial : largeur 3400 mm

Équipement : la hauteur des feux de croisement, de position et des clignoteurs AV est admise pour raisons techniques; des catadioptres I (E) sont exigés sur les côtés.

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine-charge;
- 115 - feu orange obligatoire;
- 137 - signalisation jaune/noir de la protection sur le tube du rabatteur, de l'échelle, des fanions (600x300 mm) aux supports des feux arrière;
- 138 - protection pour la faucheuse, pour le tube du rabatteur, équipée de feux de position et de clignoteurs;
- 139 - les diviseurs doivent être démontés;
- 141 - la cheminée de vidange et l'échelle, repliées, doivent être assurées;
- lors de courses de transfert, les feux prescrits doivent être montés.

Genre du véhicule Chariot de travail agricole (véhicule spécial) *)	Marque de fabrique FAHR	Type M 1300	Fiche d'homologation N° CH 5252 25
---	----------------------------	----------------	---------------------------------------

**FICHE COMPLÉMENTAIRE II (avec cueilleuse de maïs "Geringhoff")**

<b>Carrosserie</b>		<b>moissonneuse-batteuse, cueilleuse de maïs</b>							
Nombre de portes									
Ceintures sécurité		Rétroviseur	s.d. avec cabine	Poids	avant	arrière	total		
Cale		Attelage	à gauche + à droite	Poids à vide	6760	1490	8250		
Antivol			AR= à broche	Charge utile					
				Poids total					
Nombre de places	t 2 av	centre	ar	Garantie fabr.	7600	2500	9750		
				Dimens. pneus	23.1/18-26	11.5/60-15		(Variantes	
				Ply / bar	12 / 1,7	6 / 2,0		voir	
				Charge	7720	2820		remarques)	
				pour V max	25	25			
Dimensions	int.	ext.		Garantie poids remorquable avec frein					
Longueur		10300 *)	Empattements	Garantie poids remorquable sans frein					
Largeur		3120 *)		Garantie poids de l'ensemble					
Hauteur		3320	Voie	Poids remorquable testé					
Porte à faux	lat.	-	av	Vitesse maximale selon le constructeur				20	km/h
	av	4590	ar	Vitesse maximale testée				20	km/h
	ar	2100	Braquage	à 2650 t/min au moteur					
Distance volant - vers l'avant du véhicule			g						
			d						

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation

\* Véhicule spécial : largeur 3120 mm / distance volant - vers l'AV du véhicule 3800 mm / longueur 10300 mm sans lest au capot arrière, doivent être contrôlées à l'immatriculation.

Équipement : la hauteur des feux de croisement, de position et des clignoteurs AV est admise pour raisons techniques; des catadioptres I (E) sont exigés sur les côtés.

A noter dans le permis de circulation:

- 101 - 1 plomb sur butée de pleine charge;
- 115 - feu orange obligatoire;
- 104 - des miroirs rétroviseurs permettant d'observer sur les côtés sont obligatoires;
- 137 - signalisation jaune/noir de la protection sur les pointes des diviseurs, de l'échelle et des fanions (600x300mm) aux supports des feux arrière;
- 138 - protection sur les pointes des diviseurs équipée de feux de position et de clignoteurs;
- 141 - la faucheuse, la cheminée de vidange repliée et l'échelle remontée doivent être assurées par des moyens mécaniques;
- l'essieu guidé doit porter au moins 20 % du poids effectif (lest); à contrôler;
- lors de courses de transfert, les feux prescrits doivent être montés.